

print

Dexia complice de violations très graves des droits humains dans les territoires occupés par Israël

De [Eric Toussaint](#), [Renaud Vivien](#), et [Robin Delobel](#)

Global Research, juin 03, 2014

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/dexia-complice-de-violations-tres-graves-des-droits-humains-dans-les-territoires-occupes-par-israel/5385320>

En 2001, le groupe Dexia (Dexia SA) prend le contrôle de la banque israélienne *Otzar Hashilton Hamekomi*. Il est avéré que cette filiale – Dexia Israël – finance des colonies dans les territoires occupés palestiniens [1] Ce qui fait du groupe Dexia une entreprise commerciale impliquée dans l'occupation de la Palestine. Comme le déclare la plateforme « Palestine occupée – Dexia impliquée », « le financement de ces colonies viole le droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève dont l'article 49 stipule que : « la Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle. » [2]

Dès lors, la responsabilité du groupe Dexia pour violation du droit international peut être engagée tout comme celle des États belge et français qui sont les principaux actionnaires de Dexia SA. En 2008, l'administrateur délégué de Dexia, Pierre Mariani, se justifiait en proclamant que les investissements de Dexia Israël représentaient un faible pourcentage des crédits octroyés par la banque (1%). Néanmoins, ces prêts continuent à financer le développement de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem. De plus, Dexia Israël ayant connu une forte croissance, le montant des financements des colonies a augmenté par la même occasion. Pierre Mariani, dont les arguments ont ensuite été repris par la banque, jugeait que les colonies sont de simples communes israéliennes, alors que le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné la politique d'occupation menée par Israël à de nombreuses reprises.



intal.be

Grâce aux actions menées par la plateforme « Palestine occupée – Dexia impliquée » [3] qui regroupe plus de 80 communes, associations, partis politiques

et syndicats, les dirigeants de Dexia sont régulièrement interpellés à propos de Dexia Israël. Chaque année, ils sont interrogés lors de l'assemblée générale.

Un autre personnage responsable des agissements de Dexia Israël est Jean-Luc Dehaene, l'ancien premier ministre belge, décédé en mai 2014. Bien que tous les grands médias du pays aient multiplié les commentaires élogieux sur sa carrière, Jean-Luc Dehaene a joué un rôle éminemment néfaste dans l'affaire Dexia et ce du début à la fin. Jean-Luc Dehaene a présidé le conseil d'administration du groupe Dexia de 2008 à 2011. Lors de sa démission après le démantèlement de Dexia en octobre 2011, il rejetait toute responsabilité dans le naufrage de Dexia [4] .

C'est pourtant le gouvernement dont il était le premier ministre qui a décidé la privatisation de cette banque en 1996 et a instauré la déréglementation bancaire en Belgique. En 1996, il a bradé Dexia au privé, pour 750 millions d'euros. Il est devenu président de Dexia en 2008 après le sauvetage dont la banque a bénéficié et n'a en rien amélioré la situation problématique de la banque. Il s'est aligné sur les positions de Pierre Mariani, favorisant même l'augmentation de salaire de ce dernier (un million d'euro par an). Une fois parti, Jean-Luc Dehaene n'a eu pour seule défense que de rejeter la faute sur ses prédécesseurs à la tête de Dexia [5] .

Aux questions posées lors de l'assemblée générale de mai 2009, il répondait que les colonies – qu'il ne veut pas nommer comme telles en utilisant l'expression « entités contestées » ! – ne seraient plus financées par Dexia en Cisjordanie dans le futur. Au sujet de l'occupation de Jerusalem Est, il affirmait que Dexia ne considère pas cette ville comme un territoire occupé alors que la partie est de la ville est reconnue comme tel par la communauté internationale à travers la résolution 476 du Conseil de sécurité de l'ONU voté en 1980 [6] .

Contrairement aux déclarations de Jean-Luc Dehaene, de nouveaux prêts ont été accordés en juin 2009. Lors de l'assemblée générale de Dexia en mai 2011, l'ancien premier ministre déclarait que Dexia Israël allait être vendue pendant l'été. Des déclarations, une fois de plus, non respectées. Dexia continue bel et bien le financement de l'occupation comme l'a déclaré, en 2013, Richard Falk, le Rapporteur Spécial sur la « situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ».

En effet, le 29 octobre 2013, il présentait son rapport à l'Assemblée générale des Nations-unie [7] Celui-ci est accablant pour Dexia SA et ses actionnaires : la Belgique et la France. Constatant le financement des colonies illégales dans les territoires palestiniens par Dexia SA à travers sa filiale Dexia Israël, le Rapporteur de l'ONU exhorte ces deux États à mettre fin aux activités de la banque dans les territoires occupés, à sanctionner les responsables au sein de Dexia et souligne la possibilité pour la Cour pénale internationale (CPI) d'enquêter sur l'implication du personnel belge et français de Dexia dans des crimes de guerre. Le rapport affirme également que la Belgique et la France pourraient être tenues pour responsables des dommages causés par Dexia SA et condamnées au versement de compensations et de dommages de guerre !

En dépit de ces graves accusations, la Belgique et la France continuent encore à ce jour à soutenir Dexia Israël. Ses prêts sont toujours garantis par les deux États et aucune sanction n'a été prise ! La colonisation des territoires palestiniens persiste et reste entachée de sang. Il y a deux semaines, deux jeunes palestiniens de 16 et 17 ans ont été tués de sang froid par l'armée israélienne le 15 mai lors de manifestations en commémoration de la Nakba, l'exode des réfugiés après la création de l'État d'Israël en 1948 [8].

[Partie 1](#)

[Partie 2](#)

[Partie 3](#)

[Partie 4](#)

[Partie 5](#)

[Partie 6](#)

[Partie 7](#)

[Dernière partie](#)

Notes

[1] M. David Kapah, directeur de Dexia Israël, l'a explicitement déclaré à la Knesset, lors d'une séance en commission des finances, le 19 juin 2007.

[2] http://www.intal.be/files/DEXIA_PLATFORM_PLATE-FORME.pdf

[3] <http://www.intal.be/fr/campagne/palestine-occupee-dexia-impliquee>

[4] <http://www.lalibre.be/economie/actualite/dexia-jean-luc-dehaene-demissionne-avec-effet-immediat-51b8dc19e4b0de6db9c38e7e>

[5] http://www.solidaire.org/index.php?id=1340&tx_ttnews%5Btt_news%5D=30190&cHash=a78dab863b207cbf1abc39cd2c0027fd

[6] <http://www.intal.be/fr/article/dexia-israel-ne-finance-plus-les-colonies-israeliennes-en-cisjordanie>

[7] Lire ce rapport sur : http://www.intal.be/files/20131021_Richard_Falk_-_A_68_376_SR_oPt_report_2013_-_English.pdf Voir également le site de la campagne « Palestine occupée – Dexia impliquée qui regroupe en Belgique 85 organisations dont le CADTM Belgique <http://www.intal.be/fr/campagne/palestine-occupee-dexia-impliquee>

[8] http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/05/21/les-israeliens-accuses-d-avoir-execute-deux-adolescents-palestiniens_4422551_3218.html

Copyright © 2014 Global Research